

vendredi 7 septembre 2012

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 JUILLET 2012

L'An deux mil douze, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Condé sur Vesgre, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Josette JEAN, Maire.

Etaient présents : MM Josette JEAN, Jean-Pierre DUVAL, Christiane GUIGNON, Michel BARBIER, Brigitte LAUVAUX, Olivier DAPPE, Frédéric PLANCHE, Thierry LENNE, Alain FERRAND, Florence LION, Bruno FELI, Claude FRIOU.

Etait absent excusé représenté : Stéphane DEBIAIS pouvoir donné à Christiane GUIGNON.

Etait absente excusée non représentée : Kip VERGER

Etait absente non excusée non représentée : Natacha BLANPAIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Brigitte LAUVAUX se propose, le Conseil approuve à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2012

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2012 dont copie a été adressée à chaque Conseiller est soumis à approbation.

Après en avoir délibéré et voté le procès-verbal du Conseil du 22 mai 2012 est adopté, à l'unanimité.

Avant d'aborder l'Ordre du Jour, Madame le Maire souhaiterait rajouter un point supplémentaire :

 ⌘ **Commission d'Urbanisme – réactualisation des membres.**

et souhaiterait enlever un point de l'ordre du jour :

 ⌘ **Finances – Fond National de péréquation des ressources intercommunales et communales.**

Les Conseillers Municipaux **acceptent à l'unanimité** l'ajout et le retrait de ces points.

TRAVAUX - VOIRIE

NUMEROTATION DE VOIRIE « RUE DE LA VESGRE »

Suite à l'installation de Madame LENEUF dans la Maison des Hirondelles et Katya TORTERAT gérante « Des Lys de Kate » dans la grange des Hirondelles, Madame le Maire propose à son Conseil Municipal de numéroter l'ensemble immobilier de la façon suivante :

<u>Rue de la Vesgre</u>			
<i>Actuellement</i>		<i>Proposition</i>	
43	Maison des Hirondelles	43	Madame LENEUF – Maison des Hirondelles
43	Grange des Hirondelles	43 bis	Madame TORTERAT – Grange des Hirondelles

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de modifier la numérotation comme ci-dessus.

CREATION DES VOIRIES DU ROHARD ET NUMEROTATION

Suite à l'acceptation du permis d'aménager du Rohard, il convient de nommer la voie principale ainsi que les deux voies secondaires.

La voie principale allant de la Rue de la Vallée Guérin à la rue du Vieux Village et les voies secondaires, l'une allant de la voie principale à la rue de la Vallée Guérin et l'autre de la voie principale vers la rue de la Vesgre

Après avoir entendu les propositions des membres du Conseil Municipal, il est proposé de retenir les noms suivants :

- ∞ Voie principale : Allée des Prunelles,
- ∞ Voie secondaire se dirigeant vers la rue de la Vallée Guérin : Chemin de la Noue,
- ∞ Voie secondaire se dirigeant vers la rue de la Vesgre : Sente des Ecoliers.

La numérotation des lots sur les nouvelles voies s'effectuera dans le sens de la Vallée Guérin vers la rue du Vieux Village.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les noms de rues et la numérotation de celles-ci de la façon suivante :

- ∞ Voie principale : Allée des Prunelles,
- ∞ Voie secondaire se dirigeant vers la rue de la Vallée Guérin : Chemin de la Noue,
- ∞ Voie secondaire se dirigeant vers la rue de la Vesgre : Sente des Ecoliers.
- ∞ Numérotation des voies dans le sens de la Vallée Guérin vers la rue du Vieux Village.

POINT SUR LES CHANTIERS EN COURS :

- ∞ Aménagement de l'Espace public : l'abribus a été installé, le soubassement sera réalisé en pierre par les agents techniques de la commune. Les travaux d'accès à la Mairie seront réalisés en deux temps, du 16 au 18 juillet pour la création de la dalle béton et du 30 juillet au 3 août pour la réalisation de la rampe et des marches. Pour des raisons de sécurité, les administrés ne pourront pas accéder à la Mairie pendant ces périodes. La pose du mobilier urbain et de la signalisation verticale sera réalisé lors de la semaine 30. La boîte aux lettres de la Poste sera installée dans la contre-allée devant la Mairie.
La plate forme du monument aux morts est terminée. Une fois le monument déplacé, la grille existante sera remise autour et les pavés posés.
- ∞ Maison des Hirondelles : le barreaudage acier, le portail et le portillon seront posés fin août. L'allée menant à la Grange des Hirondelles et les espaces verts seront fait en septembre.
- ∞ Ecole à Condé : les travaux de la nouvelle école devraient être terminés pour les vacances d'été. Dès la fin du chantier, le passage des commissions de sécurité sera demandé par la suite. L'ouverture de l'école est prévue pour la rentrée des vacances de la Toussaint.

CCPH

COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN DATE DU 28 JUIN 2012

- Manifestation d'intérêt communautaire : subvention ASDO, Subvention complémentaire festival de Jazz.
- Vie associative : Conventions d'objectifs avec les associations reconnues d'intérêt communautaire, subvention exceptionnelle à l'association « compagnie d'archers du Pays Houdanais ».
- Finances : Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, Contrats de ligne de Trésorerie, Décision modificative au BP 2012.
- Voirie – travaux à Montchauvet.
- Bâtiments : avenant aux marchés de nettoyage pour la Passerelle
- Développement économique – Demande de SHON à bâtir supplémentaire au profit de l'entreprise CIMENTOL.
- Environnement : Travaux de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire de la Vaucouleurs et de ses affluents – demande de subventions, travaux de restauration et d'entretien de la végétation rivulaire de la Vesgre et de ses affluents - demande de subventions.
- Logement : CDOR Orgerus.
- Personnel : Demande de promotion interne.
- Questions diverses.

Madame le Maire souhaite revenir sur le point Finances « Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales ». Ce point concerne également La Commune de Condé sur Vesgre directement, c'est la raison pour laquelle il avait été inscrit à l'ordre du jour.

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

La loi de finances 2012 a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal.

Ce nouveau mécanisme appelé Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour le reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La mesure de la richesse permettant de définir à la fois les contributeurs et les bénéficiaires se fait au niveau intercommunale : par agrégation des ressources de la communauté et de ses communes membres. Les contributeurs sont les ensembles intercommunaux ou communes isolées dont le potentiel financier agrégé par habitant (PFIA) est supérieur à 0,9 fois la moyenne de la même strate démographique.

Le potentiel financier agrégé d'un ensemble intercommunale est égal à :

- La somme des bases brutes communales Taxe d'habitation X taux moyen national
 - La somme des bases brutes communale du Foncier Bâti X taux moyen national
 - La somme des bases brutes communales du Foncier Non Bâti X taux moyen national
 - La des bases brutes de la Cotisation Foncière Economique X taux moyen national
- +
- Les produits de la fiscalité perçue par la communauté sur les entreprises par l'EPCI (CVAE, de l'IFER, de la TASCOM et de la taxe additionnelle sur le foncier bâti)
- +
- La somme des montant de compensation « parts salaires » (CPS) perçues par la communauté et les communes membres

=

POTENTIEL FISCAL AGREGE

+

La somme des dotations forfaitaires 2011 hors CPS

-

Les prélèvements sur la fiscalité pesant sur l'EPCI et ses communes membres

=

POTENTIEL FINANCIER AGREGE

+/-

Montant prélevés ou perçus par les communes membres en 2011 au titre du FSRIF

=

POTENTIEL FINANCIER AGREGE DE L'ENSEMBLE INTERCOMMUNAL

L'ensemble intercommunal du pays houdanais est contributeur à ce fonds, à hauteur de 71 461 €

Ce montant avait été notifié mi avril, juste avant le vote du budget primitif 2012 mais comme la répartition et les modalités de cette répartition de ce fonds entre les communes et la communauté n'étaient pas connues, une inscription budgétaire, à hauteur de ce montant a été effectué au BP 2012 en dépenses et en recettes.

Cette répartition dite de droit commun a été calculée et notifiée le 29 mai dernier à la Communauté de Communes, elle est basée sur la contribution respective des communes et de l'EPCI au potentiel fiscal agrégé de l'ensemble intercommunal. Elle a également été transmise pour information aux communes.

Cette répartition affecte un montant de reversement à hauteur de 16 559€ pour la Communauté de Communes et de 54 902€ aux communes.

Cette répartition est modifiable par le conseil communautaire, qui peut par délibération prise avant le 30 juin 2012, adopter une répartition dérogatoire :

- Prise à la majorité des 2/3 : répartition entre l'EPCI et les communes membres, calculée en fonction du CIF,

puis répartition entre les communes au prorata des contributions au potentiel fiscal agrégé ou répartition en tenant compte du revenu par habitant, de l'insuffisance du potentiel fiscal ou financier de certaines communes.

- Prise à l'unanimité : répartition librement fixée entre l'EPCI et les communes membres et répartition librement fixée entre les communes.

Les membres du Conseil Communautaire lors de la séance du 28 juin 2012, ont adopté dans le cadre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, la répartition dérogatoire telle que présentée ci-dessous, à savoir :

- ⊗ Répartition sur l'ensemble des communes, du montant total de la contribution au FDIC fixée pour le Pays Houdanais à 71 431 €,
- ⊗ Répartition entre les communes de cette somme, basée sur les montants par commune issus de la répartition de droit commun notifiée, augmentés du montant de la part de la CCPH réparti selon la population DGF de chaque commune.

La commune de Condé sur Vesgre participera à cette nouvelle taxe à hauteur de 2 994,66€

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des délibérations prises lors des Conseils Communautaires est disponible sur le site de la CCPH.

CIMETIERE – MODIFICATION DES TARIFS DES CONCESSIONS ARRETES LORS DU PRECEDENT CONSEIL

Madame Guignon soumet à l'ensemble des membres du Conseil Municipal les modifications qu'elle souhaite apporter aux tarifs des concessions de cimetière votés lors du Conseil Municipal du 22 mai 2012.

Madame Guignon rappelle les tarifs votés lors du précédent conseil sur la commune de Condé sur Vesgre, à savoir :

- ⊗ concession « trentenaire » : 400 euros pour 2m²,
800 euros pour 4m²
 - ⊗ concession « cinquantenaire » : 600 euros pour 2m²
1 200 euros pour 4m²
 - ⊗ Concession « columbarium » (3 urnes par case) : 400 euros pour 15 ans
 - ⊗ Concession « Caverne » (5 à 6 urnes par tombe) : 200 euros pour 15 ans
400 euros pour 30 ans
 - ⊗ « Jardin du souvenir » : gratuit pour la dispersion des cendres sans pose de plaque
100 euros pour la dispersion des cendres avec pose de plaque pour 10 ans
- L'achat, la gravure et la pose des plaques commémoratives d'identité restent à la charge de la famille.

Il est proposé d'apporter les modifications suivantes :

- ⊗ concession « trentenaire » : **400 euros** pour 2m²,
800 euros pour 4m²
- ⊗ concession « cinquantenaire » : **600 euros** pour 2m²
1 200 euros pour 4m²
- ⊗ Concession « columbarium » (3 urnes par case) : **500 euros** pour 15 ans
Renouvellement : **250 euros** pour 15 ans
- ⊗ Concession « Caverne » (5 à 6 urnes par tombe) : **700 euros** pour 15 ans
Renouvellement : **300 euros** pour 15 ans
- ⊗ « Jardin du souvenir » : Dispersion des cendres avec plaque : **100 euros** pour 10 ans
Renouvellement : **100 euros** pour 10 ans
Dispersion des cendres sans pose de plaque : **gratuit**

L'achat, la gravure et la pose des plaques commémoratives d'identité restent toujours à la charge de la famille.

Après avoir entendu l'exposé de Madame Guignon,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les tarifs ci-dessus énoncés à compter du 1^{er} septembre 2012.

SIVOM DE HOUDAN

TRANSPORT SCOLAIRE 2012/2013

A la demande du SIVOM de Houdan, il convient de délibérer à nouveau sur le montant de participation de la Commune pour le transport scolaire 2012/2013 pour le Collège de Houdan et l'Ecole Jeanne d'Arc.

Le coût de la carte de transport demandé par le STIF est de 286,90 € pour lequel le Conseil Général des Yvelines verse une subvention de 195 €. Le montant demandé par carte par le SIVOM de Houdan est de 91,90€

Madame le Maire rappelle que la commune participe depuis des années à hauteur de 50% uniquement pour le transport du Collège François Mauriac.

Le montant de la carte de bus demandé aux parents d'élèves est donc de :

- ∞ 45,95 € par élève pour le Collège François Mauriac,
- ∞ 91.90 € par élève pour l'Ecole Maternelle et Primaire Privée Jeanne d'Arc.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette participation.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les montants suivants pour le transport scolaire de Houdan pour l'année 2012/2013.

- ∞ 45,95 € par élève pour le Collège François Mauriac,
- ∞ 91.90 € par élève pour l'Ecole Maternelle et Primaire Privée Jeanne d'Arc.

SIVOM A.B.C.

AFFAIRES SCOLAIRES

Monsieur Duval fait rapport du Conseil d'école du 29 mai et du Comité Syndical du 27 juin.

∞ Conseil d'Ecole du 29 mai 2012 :

- Effectifs prévisionnels rentrée 2012 : 25 Petite Section, 19 Moyenne Section, 39 Grande Section, 30 CP, 25 CE1, 27 CE2, 27 CM1, 21 CM2 soit un total de 213 élèves.
- Date de la rentrée 2012 : mardi 4 septembre.
- Evaluations Nationales : saisie des résultats en cours.
- Stage de remise à niveau : du 27 au 31 août 2012 à l'Ecole de Condé.
- Ecole à Condé : ouverture prévue en novembre.
- PPMS « Plan Particulier de Mise en Sécurité » : mise en œuvre avant 2014. Document d'auto organisation obligatoire définissant les missions de chacun et les lieux à utiliser en cas de risques majeurs afin d'assurer la sécurité des élèves et du personnel.
- Temps périscolaire : goûter des maternelles – remerciement des parents pour le temps de goûter. Transport – étude pour la réorganisation vers un point de descente uniquement aux écoles.
- Sorties et manifestations du 3^{ème} trimestre des 3 écoles.

Le SIVOM A.B.C., par courrier du 21 juin, indiquait aux parents d'élèves le changement des arrêts de bus pour la rentrée septembre 2012 indiquant que les points de montées et de descentes seront uniquement aux écoles. Suite à la vive réaction des parents d'élèves il a été décidé, lors du conseil d'école du 25 juin 2012 de reporter cette décision.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur Duval informe les membres du Conseil Municipal que le SIVOM A.B.C. a délibéré pour la mise en place de la Participation pour Assainissement Collectif (PAC) en remplacement de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE). Le montant de la participation est de 3 180€.

Il conviendra de transmettre au SIVOM A.B.C. toutes les demandes de permis de construire ou d'aménager pouvant être concernés par cette taxe afin que celui-ci informe le service instructeur d'une possible taxation de la déclaration.

TRAVAUX

Monsieur Barbier indique que les travaux de l'école sont presque terminés et que plusieurs avenants aux travaux ont été passés pour des travaux supplémentaires. A ce jour, le montant total des dépenses engagées a été dépassé de 0,66% le montant global du marché initial.

FESTIVITES

PREPARATIFS DU 14 JUILLET 2012

Afin de préparer les festivités du 14 juillet, Madame le Maire souhaite connaître le nombre de personne présente pour le montage du matériel et le service du repas du soir.

Une dernière réunion est prévue le mercredi 11 juillet à 17h00 pour une dernière mise au point. Une nouvelle barque a été achetée pour l'occasion.

COMMISSION URBANISME

REACTUALISATION DES MEMBRES

Madame le Maire souhaite que soit réétudier la composition de la commission d'urbanisme. Elle demande à chacun de bien vouloir réfléchir sur cette proposition qui sera entérinée lors du prochain Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

Tournoi de Football

Madame le Maire informe de l'accident survenu lors du tournoi de football. Un jeune footballeur pompier professionnel a été victime d'un arrêt cardiaque. Il a pu être sauvé grâce à l'utilisation du défibrillateur installé récemment au stade. Son état reste néanmoins très préoccupant.

Cinéma en plein air

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une séance de cinéma en plein air est organisée par le Conseil Général des Yvelines le jeudi 30 août 2012 à 20h45 au Plan d'eau. Le film projeté sera « Jean-Philippe » avec Fabrice Luchini et Johnny Hallyday.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDES OU EN COURS D'INSTRUCTION DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

Permis de construire en cours d'instruction :

SCI La Mare aux Biches	Route de la Mare aux Biches	Construction d'un pavillon
------------------------	-----------------------------	----------------------------

Permis de construire accordé

LOTICIS	Lieu dit « Le Rohard »	Aménagement d'un terrain en 50 lots à bâtir
POUZENC	8, route de la Mare aux Biches	Construction d'un pavillon
ENOT LAGRANGE	36, rue des Brières	Extension de maison

Déclaration Préalable en cours d'instruction

VITY-MORO	18, route de la Mare aux Biches	Modification de façade
SAKER	1, rue de la Vallée Guérin	Abri de jardin
GLAIS	4, rue de la Vallée Guérin	Ravalement de façade
CARREIRA	3, rue du Vieux Village	Changement de fenêtre et velux
DOMINGUES	15, rue de la Vesgre	Abri de jardin
MANNA	34 bis, rue de la Poterie	Création d'un portail
FONCIER EXPERTS Pour D'Andlau-Hombourg	Rue de la Poterie	Division de terrain

Déclaration Préalable accordée

NEANT

Déclaration Préalable accordée tacitement

BEN GHANEM	10, rue des Brières	Réfection partielle de la toiture
HARMAND	16, rue de la Poterie	Ravalement
PLUYETTE	12, rue de la Vesgre	Création d'une porte fenêtre et 3 velux
PHILIPPE	12, route de la Cavée	Construction d'une véranda et d'une pergola
BOLLE	19, rue du Gué Porcherel	Création de velux
PALOMO	8, route de la Cavée	Construction d'une véranda
MONTIS	6, route de la Cavée	Extension et auvent
PLANCHE	10, rue de la Fontaine Saint Germain	Appentis en bois
VONVILLE	4, rue des Brières	Abri de jardin

QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Duval rapporte à l'ensemble du Conseil, qu'en conversant avec un personnel technique, celui-ci aurait indiqué que la charge de travail en période estival est plus intense et qu'il est difficile de faire face à toutes les tâches. Monsieur Duval signale qu'il serait souhaitable d'envisager le recrutement d'un personnel supplémentaire sur cette période.

Madame le Maire rappelle une nouvelle fois qu'e le budget 2012 était particulièrement serré. L'étude d'une embauche pour la période d'été 2013 sera être faite pour le budget 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15

Le Maire
Josette JEAN